

CONSEILS POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE DE DEFINITION DE FILIERE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

*Cette étude est une pièce technique complémentaire au formulaire de demande de création ou de
réhabilitation d'un assainissement non collectif, ou à une demande de permis de construire.
C'est l'usager qui décide d'en passer la commande au bureau d'études de son choix.*

*Cette étude va permettre au Service Public d'Assainissement Non Collectif de juger de l'adéquation
de la filière d'assainissement non collectif proposée avec l'aptitude du sol
et les contraintes de la parcelle.*

1/ Etude de l'aptitude du sol à l'assainissement non collectif, et étude d'une filière adaptée aux contraintes du terrain, ainsi qu'à l'habitation.

**a) Description de l'environnement du terrain : présence d'un captage d'eau potable à
proximité, présence de secteurs inondables ou avec des stagnations d'eau, présence de
fossés, rivières, mares, plans d'eau...**

b) Etude de la capacité d'épuration du sol :

Prévoir environ 3 sondages à la tarière manuelle (diam.= 70 mm) jusqu'à 1,20 m voire
1,50 m de profondeur sur l'emplacement du futur système d'infiltration des eaux usées :

- Détermination de la nature et de la texture du sol,
- Détection d'éventuelles traces d'hydromorphie (= engorgement plus ou moins
permanent du sol par de l'eau).

Pour chaque sondage, les éléments suivants seront à préciser :

- nature des différents horizons rencontrés,
- profondeur de ces horizons,
- profondeur d'apparition de la roche non altérée,
- présence ou absence de la nappe (profondeur d'apparition, le cas échéant)
- pente du lieu où est effectué le sondage.

**c) Etude de l'aptitude du sol à la dispersion : 1 à 2 tests de perméabilité selon
la méthode « Porchet »**

Tout **rejet vers le milieu hydraulique superficiel** ne sera effectué qu'à titre exceptionnel. Il devra
alors être précisé l'existence ou non d'un réseau de collecte des eaux pluviales, de fossés...
La destination finale de ce réseau pluvial sera indiquée.

Le **rejet vers le milieu hydraulique souterrain** par puits d'infiltration est encadré par un arrêté
préfectoral pris à l'échelle de chacune des communes.

2/ Proposition d'une filière d'assainissement non collectif à mettre en œuvre :

Il s'agit d'étudier le raccordement de toutes les sorties des eaux usées existantes vers le système de prétraitement (= fosse toutes eaux). Dans le cas d'une récupération difficile de toutes ces eaux, une éventuelle modification interne du logement sera proposée, notamment si elle s'avère plus économique que des aménagements extérieurs.

La question de l'évacuation des eaux pluviales sera traitée séparément selon le cas par un branchement sur un collecteur pluvial, par l'écoulement au fil de l'eau de la chaussée, ou du caniveau, par le déversement dans un fossé, ou un puisard.

La filière de traitement la mieux adaptée au type de sol et à l'aménagement de la parcelle sera définie. La filière préconisée doit répondre aux exigences de l'arrêté du 6 mai 1996 et du DTU 64.1 de mars 2007. Elle doit assurer la collecte, le prétraitement des eaux usées, leur épuration et leur évacuation. **Son dimensionnement sera justifié** : descriptif des caractéristiques du logement, note de calcul... **Son positionnement sur le terrain** tiendra compte de l'accessibilité aux éléments de contrôle et d'entretien de la filière, et de l'éventuelle nécessité d'une pompe de relèvement des eaux usées.

Un plan détaillé à la parcelle (1/100^e ou 1/200^e) sera présenté. Y figureront l'emplacement des sondages de sol, des tests de perméabilité, les ouvrages d'assainissement non collectifs existants, ceux projetés avec les cotes de niveau pour la sortie des eaux usées, des drains de répartition...

Liste des organismes compétents en matière d'étude d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif (LISTE NON EXHAUSTIVE)

Raison Sociale	Adresse	CP ville	Téléphone	Fax	Portable
AES Conseil	BP n°5	27400 LA HAYE MALHERBE	02 32 25 14 35		
ARGILE	Le Village	26340 ST BENOIS EN DIOIS	04 75 21 75 30		
CEBTP	Rue Vignacourt	80080 AMIENS	03 22 66 32 90		
CERESE	BP2	60175 VILLENEUVE LES SABLONS	03 44 08 99 09		
G2C Environnement	4 rue des Compagnons	27100 VAL DE REUIL	02 32 61 21 18		
H2E Hygiène, Environnement & Expertises Thierry Routier	4 rue d'En Haut	80140 LIGNIERES EN VIMEU	03 22 25 05 30	03 22 25 79 63	
HYDRO-GEO	2830 avenue Jacques Anquetil - BP226	95192 GOUSSAINVILLE CEDEX	01 34 38 73 63		
ICSEO	13 rue des Sorbiers	60660 CIRE LES MELLO	03 44 56 58 89		
Cabinet LUKOWSKI	66 Grande Rue	77840 COULOMBS EN VALOIS	01 64 35 68 24	01 64 36 01 84	
POMEROL	151 St Fucien	80000 AMIENS			06 08 66 66 87
Bureau d'études Vincent RUBY	320 avenue Blaise Pascal	77555 MOISSY CRAMAYEL cedex	01 64 13 31 50	01 64 13 31 51	
SANEP	32 rue Léon Pruvot	62110 HENIN BEAUMONT	03 21 75 46 91		
SERPA	21 place de l'Hotel Dieu	60000 BEAUVAIS	03 44 15 17 17		
SERPA	21 rue du Coudray - BP 1701	27017 EVREUX CEDEX	02 32 33 72 68		
SOGETI	387 rue des Champs - BP n°9	76230 BOIS GUILLAUME	02 35 59 49 39		
SOLEAUTEC	2 rue de Montmirail	77230 SAINT BARTHELEMY	01 64 20 59 02		
TEST Ingénierie www.testingenierie.fr	14 rue Gambetta	77400 THORIGNY SUR MARNE	01 60 07 07 07	01 60 07 20 02	